

A close-up photograph of a young Black man with a friendly smile, sitting in the driver's seat of a blue car. He is wearing a light-colored suit jacket over a blue shirt and a dark tie. His right hand is raised, giving a thumbs-up gesture. The background shows the interior of the car with red seats.

MOTL

bureau
taximontréal

ÉTÉ 2015 | VOLUME 18 | N°2
TAXI LE JOURNAL

ENTREVUE TLJ
DENIS CODERRE,
MAIRE DE MONTRÉAL

LE PLAN D'ACTION
2015-2017 DU BTM

BIENTÔT UNE
INFOLETTRE
ÉLECTRONIQUE,
JUSQU'À 100 \$
D'ESSENCE À GAGNER



Financement Taxi



FARÉS KHOUBBIEH
DIRECTEUR FINANCEMENT TAXI

Centre de services Saint-Paul
5599, rue Laurendeau
Montréal (Québec) H4E 3W2

Siège social
2645, rue Allard
Montréal (Québec) H4E 2L7
514 765.3577 poste 241

LE FINANCEMENT, C'EST FACILE

- Achat de permis Taxi
- Refinancement de permis
- Conditions de prêt taxi exceptionnelles
- Pas de frais cachés
- Réponse en 48 heures
- Ristourne intéressante

avec l'équipe professionnelle et courtoise de la Caisse Allard-Saint-Paul, pionnière dans le financement taxi depuis 30 ans.



Desjardins

Caisse Allard-Saint-Paul



MOTL

bureau
taximontréal

...

Je suis très heureuse de signer mon premier éditorial du *Taxi Le Journal*, à titre de directrice générale. C'est un privilège pour moi de m'adresser à vous, intermédiaires de service, propriétaires de taxis et de limousines, chauffeurs de taxis et de limousines, partenaires de l'industrie.

Vous découvrirez dans ce numéro le plan d'action du Bureau du taxi, avec un échéancier précis. Nous avons du pain sur la planche. Les défis sont nombreux et le temps presse ; vous lisez comme moi les journaux, vous entendez les lignes ouvertes à la radio, vous voyez passer les commentaires dans les médias sociaux.

La TRÈS GRANDE majorité des membres de notre industrie agit avec professionnalisme, travaille de longues heures, met du cœur à l'ouvrage. Le plan d'action a été conçu pour vous soutenir, vous accompagner et redonner à l'industrie ses lettres de noblesse.

Mon objectif est de vous fournir des outils concrets afin que nous puissions assurer la croissance et la compétitivité de l'industrie du taxi montréalaise. Vous trouverez par exemple dans ce numéro une fiche de rappel des obligations du chauffeur, contenues dans le Chapitre III du Règlement sur le transport par taxi.

Mon équipe a déjà ouvert plusieurs chantiers : modifications réglementaires, amélioration du service à la clientèle, révision de la formation initiale et continue, sécurité des chauffeurs et des clients, financement et redressement de l'image publique. L'automne sera tout sauf ennuyant !

Taxi Le Journal était auparavant envoyé aux propriétaires de véhicules. Cette édition sera envoyée également à tous les chauffeurs. Je tiens à ce que vous puissiez tous prendre connaissance des enjeux, que vous puissiez tous participer aux réflexions.

L'industrie du taxi constitue un maillon fondamental de l'offre de transport à Montréal. Nous allons réussir ensemble à prendre le virage de la technologie, de la performance, de l'écologie.

Je vous souhaite une bonne lecture, une belle fin d'été.

Linda Marchand
Directrice générale

SOMMAIRE

- 4** BIENTÔT UNE INFOLETTRE ÉLECTRONIQUE, JUSQU'À 100 \$ D'ESSENCE À GAGNER
- 5** RÉSULTATS DES ÉLECTIONS
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU C.A.
- 6** UN PLAN D'ACTION AMBITIEUX
- 8** LE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE
- 11** ENTREVUE AVEC MONSIEUR DENIS CODERRE, MAIRE DE MONTRÉAL
- 12** ENSEMBLE, ENGAGEONS-NOUS À VISER L'EXCELLENCE
- 14** INNOVATION, OPPORTUNITÉ ET AVENIR

LA LOI CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT PAR TAXI EST MODIFIÉE
- 15** CONVENTIONS DE GARDE ET PROCURATIONS
- 18** CONFLIT PROPRIÉTAIRE DE TAXI / CHAUFFEUR

NOMBRE RECORD DE SAISIES EN JUIN
- 19** LES SIX (SEULES ET UNIQUES) RAISONS POUR REFUSER UNE COURSE
- 22** TERMINAL DE CROISIÈRES DU PORT DE MONTRÉAL
- 23** CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES 2015
- 24** TIRAGE AÉROPORTS DE MONTRÉAL
- 25** CONGRÈS IATR
- 26** CHANTIERS MONTRÉAL

Éditrice : Linda Marchand

Rédaction : Marie-Hélène Giguère,
Maxime St-Louis, Lissa Lemieux,
David Demers

Production graphique : Nicole Lafond

Révision : Traductions méMOTS

Impression : Imprimerie Chicoine

Taxi Le Journal est publié
par le Bureau du taxi de Montréal
4949, rue Molson
Montréal (Québec) H1Y 3H6
Tél. : 514 280-6600
Télé. : 514 280-6596
Courriel :
bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca

Taxi Le Journal est imprimé à
12 000 exemplaires trois fois l'an et
distribué gratuitement aux membres
de l'industrie du taxi de Montréal

ISSN 1480-6193

BIENTÔT UNE INFOLETTRE ÉLECTRONIQUE CONÇUE → JUSTE POUR VOUS

Rendez-vous sur la page d'accueil du Bureau du taxi à mtltaxi.com afin de vous inscrire à notre nouvelle infolettre électronique → TAXI LE FIL. Vous serez ainsi informés sur tous les changements qui affecteront votre travail et les outils qui vous sont proposés par le BTM pour vous soutenir.

Les prochains mois seront effervescents dans l'industrie du taxi. De nombreux projets seront lancés dans le cadre de l'implantation de la Politique. Chaque propriétaire, chaque chauffeur seront concernés par ces changements. Votre travail sera touché par de nouveaux règlements, de nouveaux équipements, etc. Le Bureau du taxi souhaite vous accompagner dans cette route vers la modernisation de l'industrie.

L'infolettre nous permettra de vous fournir de l'information privilégiée sur les outils qui sont mis à votre disposition: fiches de renseignements, nouvelles formations, vidéos, financement, etc.

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le formulaire en ligne et de nous fournir une adresse courriel valide. L'infolettre TAXI LE FIL vous sera envoyée automatiquement, mais vous continuerez également de recevoir *Taxi Le Journal*.

→ DONNER VOTRE AVIS, ÇA VOUS INTÉRESSE?

Le Bureau du taxi est à la recherche de six candidats intéressés à faire partie d'un comité consultatif des communications. L'objectif du comité est de conseiller le Bureau sur les meilleurs moyens d'informer les membres de l'industrie dans le cadre de l'implantation de la Politique sur l'industrie du taxi.

Le comité devra être composé de chauffeurs, de propriétaires et d'intermédiaires. Les rencontres auront lieu une fois par mois dans les locaux du Bureau du taxi, mais votre avis pourrait être sollicité de façon ponctuelle entre les rencontres, par téléphone ou par courriel.

Vous avez votre métier à cœur? Vous aimez être au courant de ce qui s'en vient avant tout le monde? Envoyez sans tarder un courriel pour signifier votre intérêt à la responsable des communications à : marie-helene.giguere@villemontreal.qc.ca.



INSCRIVEZ-VOUS SUR
www.mtltaxi.com
AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2015
ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER
**UNE CARTE D'ESSENCE
DE 25\$, 50\$ OU 100\$!**

Shutterstock, Macrovector



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

C'est en juin dernier que se sont tenues les élections au conseil d'administration du Bureau du taxi. Voici donc la nouvelle constitution du conseil d'administration du Bureau du taxi.

Le président, M. Aref Salem, tient à remercier tous les membres de l'industrie qui ont exercé leur droit de vote. Il remercie Tony Di Tullio et Denise Vaillancourt, administrateurs sortants, pour leur implication et leur dévouement et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

ADMINISTRATEURS - AREF SALEM, président - LUCY MUNGIOVI, vice-présidente
 - RENÉE AMILCAR - CLAUDE BOULET - CLAUDIA DI LORIO - ÉRIKA DUSCHESNE - WILSON JEAN PAUL
 - ANDRÉ LECLERC - ELSIE LEFEBVRE - JULCIUS (JULES) SÉIDE - BENOÎT VALLÉE
DIRECTRICE GÉNÉRALE - LINDA MARCHAND

Courtoisie



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BUREAU DU TAXI

Chers membres de l'industrie du taxi,
chers partenaires,

Je veux tout d'abord souhaiter la bienvenue à notre nouvelle directrice générale, Mme Linda Marchand. Aguerrie en gestion du changement et aux défis de développement, Mme Marchand dévoile dans cette édition le plan d'action du Bureau du taxi annoncé par le maire de Montréal, M. Denis Coderre, au mois d'août 2015.

Pour ma part, je souhaite vous affirmer que le conseil d'administration est mobilisé autour de cette ambitieuse feuille de route.

L'industrie montréalaise du taxi traverse une période importante de son histoire. Les prochains mois seront riches en projets. Je sais que la majorité des membres de l'industrie réclament des changements concrets et souhaitent voir l'industrie se moderniser.

L'obligation du paiement électronique, en vigueur dès le 15 octobre prochain, constitue un premier pas. L'installation de caméras à bord des véhicules nous permettra d'assurer une meilleure sécurité, tant pour les chauffeurs que les clients.

Bien sûr, la lutte au transport illégal figure parmi les priorités. Déjà depuis le début de l'année, l'équipe d'inspecteurs du Bureau du taxi a procédé à plus de 250 saisies de véhicules. Nous allons maintenir, voire augmenter cette pression sur les contrevenants.

Nous avons devant nous une année prometteuse. Je compte sur chacun d'entre vous pour mettre l'épaule à la roue et redonner à notre industrie tout le brillant qu'elle mérite.

Aref Salem

Président du Bureau du taxi, Responsable des transports
au comité exécutif de la Ville de Montréal

GINGRAS TAXIMÈTRE-CELLUBEL COMMUNICATIONS INC.

5844 des Écores, #100, Montréal (Québec) H2G 2J1
 ☎ 514-272-3924 / fax 514-277-2656 / sans frais 1-877-272-3924

Taximètre NG de Garvin
électronique
Garantie de deux ans
pièces et main d'œuvre



Radio Kenwood
TK-7102
TK-7160
TK-8102
TK-8160



Garantie deux ans pièces et
un an sur main-d'œuvre

Dome A-11 et dome VISA
disponibles
Mandataire de la CTQ
(validation)

Contrat de service disponible
sur la majorité des modèles
de radio

Nous réparons et installons
toutes marques de compteurs
et de radios. Venez nous
rencontrer!

NOUS SOMMES **8** À VOTRE SERVICE!

UN PLAN D'ACTION 2015-2017 AMBITIEUX

Le plan d'action du Bureau du taxi pour l'implantation de la Politique sur l'industrie du taxi a été officiellement adopté cet été. Une bonne partie des projets ayant déjà été entamés, les membres de l'industrie constateront des changements concrets dès cette année.



Taxi Le Journal vous offre un aperçu des plus importantes actions qui seront menées afin que l'industrie puisse prendre le virage technologique, fidéliser ses clientèles et contribuer au rayonnement de Montréal.

Pour tout savoir sur ces projets en temps réel et comprendre de quelle façon votre travail pourra en être impacté, le Bureau du taxi offre dès maintenant la possibilité aux membres de l'industrie de s'abonner à la nouvelle infolettre sur www.mtltaxi.com. (Voir en page 4)

Shutterstock, Christian Mueller

PRIORITÉ	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
SÉCURITÉ DES CHAUFFEURS ET DES CLIENTS	1. Caméras à bord des taxis	Courant 2016
	2. Ordinateurs de bord avec géolocalisation et bouton d'alerte	Courant 2016
	3. Paiement électronique obligatoire	15 octobre 2015
INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET FINANCEMENT	1. Intégration des technologies mobiles	Courant 2016
	2. Modules de publicité et d'information	Courant 2016
SERVICE À LA CLIENTÈLE	1. Évaluation de la qualité du service à la clientèle	D'ici la fin de 2015
	2. Optimisation du processus de plaintes	D'ici la fin de 2015
	3. Révision de la formation continue	D'ici la fin de 2015
	4. Norme professionnelle de haut niveau (code d'éthique, etc.)	Début 2016
OFFRE DE SERVICE	1. Véhicules taxis accessibles et écologiques	Courant 2017
	2. Services novateurs pour clientèles spécialisées	Courant 2016
IMAGE DE MARQUE UNIFORME	1. Étude de positionnement marketing	Fin 2015
	2. Signature commune et distinctive (code vestimentaire, identité visuelle des taxis, etc.)	Courant 2016
	3. Aménagement bonifié des postes d'attente	Courant 2016

Shutterstock, stefanolunardi



L'APPEL D'INTÉRÊT POUR LES CAMÉRAS À BORD

La sécurité des chauffeurs et des clients constitue la priorité absolue du Bureau du taxi de Montréal. Éléments centraux de la Politique sur l'industrie du taxi, l'implantation d'un système de surveillance par caméra à bord des taxis est enfin sur les rails. Objectif : des caméras dans tous les taxis en 2016.

Un appel d'intérêt a été lancé le 20 août dernier afin de recueillir toutes les informations qui seront utilisées dans la préparation de l'appel d'offres pour l'acquisition d'une solution de surveillance pour les taxis. L'appel d'offres sera lancé avant la fin de l'année et les véhicules seront équipés au courant de 2016.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Il y a d'abord la question du financement. L'appel d'intérêt nous permettra d'obtenir une idée précise des coûts de l'équipement de départ, de l'installation et des frais liés à l'entretien du système de surveillance par caméra. Il sera ensuite plus facile de travailler sur un plan de financement pour soutenir les propriétaires de véhicules.

FILMER QUI, OÙ ET QUAND ?

Les caméras, qui devront évidemment filmer l'intérieur du véhicule, devraient-elles aussi filmer à l'extérieur ? Une agression peut survenir aux abords du taxi.

Les caméras devraient-elles fonctionner sans arrêt ou seulement lorsque le moteur tourne ? Là encore, un incident peut se produire à n'importe quel moment.

Et que faire lorsque des propriétaires de taxis utilisent leur voiture à des fins personnelles ? Est-ce que les chauffeurs devraient pouvoir arrêter eux-mêmes la caméra ?

Une fois les images enregistrées, qui pourra les consulter ? Combien de temps conserverons-nous les images et surtout, où les archiverons-nous ?

Les questions éthiques soulevées par les systèmes de surveillance doivent être étudiées avec soin. C'est également pour cette raison que le BTM a choisi de procéder d'abord à un appel d'intérêt. Le moment venu, nous pourrions être beaucoup plus précis dans nos exigences à inscrire dans l'appel d'offres.

Pour connaître chaque avancée de ce dossier, inscrivez-vous dès maintenant à l'infolettre du BTM.

maxcommradio.com





LE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE

1

QUE SIGNIFIE LE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE POUR LE PROPRIÉTAIRE ?

Le titulaire d'un permis de propriétaire de taxi en services réguliers ou en services restreints ne peut exploiter, permettre ou tolérer que soit exploité un taxi à moins qu'il ne soit muni d'un équipement de paiement électronique en bon état de fonctionnement permettant l'impression d'un reçu de transaction.

2

QUE SIGNIFIE LE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE POUR LE CHAUFFEUR ?

Le chauffeur doit accepter le paiement électronique et ne peut refuser un client parce que ce dernier requiert la possibilité d'utiliser une carte de débit ou une carte de crédit comme mode de paiement.

3

À PARTIR DE QUAND L'APPLICATION DE CETTE RÈGLE ENTRE-T-ELLE EN VIGUEUR ?

Le 15 octobre 2015.

4

COMMENT PUIS-JE ME PROCURER UN TERMINAL DE POINT DE VENTE (TPV) POUR LE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE ?

Les propriétaires peuvent s'adresser à leur institution financière pour se procurer un terminal de point de vente (tpv). Le cas échéant, ils peuvent aussi s'adresser à l'intermédiaire de services ou au regroupement duquel ils font partie.

5

QU'ARRIVE-T-IL SI UN PROPRIÉTAIRE NE SOUHAITE PAS SE PROCURER L'ÉQUIPEMENT POUR LE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE ?

Le propriétaire qui exploite, permet ou tolère que soit exploité son taxi sans qu'il ne soit muni d'un équipement de paiement électronique en bon état de fonctionnement et permettant l'impression d'un reçu de transaction contrevient au Règlement et s'expose à des amendes pouvant aller jusqu'à 375 \$.

6

QU'ARRIVE-T-IL SI UN CHAUFFEUR REFUSE D'ACCEPTER LA CARTE DE DÉBIT OU DE CRÉDIT D'UN CLIENT POUR PAYER SA COURSE ?

Le chauffeur qui refuse au client la possibilité d'utiliser une carte de débit ou une carte de crédit comme mode de paiement s'expose à des amendes pouvant aller jusqu'à 375 \$. Le chauffeur qui refuse de prendre le client parce que ce dernier a annoncé qu'il utiliserait une carte de débit ou une carte de crédit comme mode de paiement s'expose à des sanctions liées au refus de course pouvant aller jusqu'à la suspension de son permis. (Voir aussi l'article en page 19 : *Les six (seules et uniques) raisons pour refuser une course*)

7

EST-CE QUE JE PEUX OBTENIR UNE SUBVENTION OU DU FINANCEMENT POUR ME PROCURER UN ÉQUIPEMENT POUR PAIEMENT ÉLECTRONIQUE ?

Le Bureau du taxi de Montréal n'offre malheureusement pas de subvention ni de financement pour cet équipement. Les propriétaires peuvent consulter leur institution bancaire à cet effet. Le cas échéant, ils peuvent aussi s'adresser à l'intermédiaire de services ou au regroupement duquel ils font partie.

8

EST-CE QUE LES APPLICATIONS EN LIGNE PROPOSÉES PAR CERTAINS INTERMÉDIAIRES DE SERVICE PEUVENT REMPLACER LE TERMINAL DE POINT DE VENTE (TPV) DANS LE VÉHICULE ?

Non. Les applications sont un complément mais ne remplacent pas le terminal de point de vente (tpv), car le client doit pouvoir, s'il le souhaite, payer avec sa carte de débit ou de crédit sans être obligé de s'inscrire à une application.

PROGRAMME

exclusif pour les

TAXIS

Le programme comporte plusieurs avantages :

- Rabais supplémentaire au département de service
- Approbation de crédit rapide et sans tracas

Ne perdez pas une minute, contactez-nous pour connaître le détail des bénéfices auxquels vous avez droit.

PRIUS V 2015



SURVEILLEZ L'ARRIVÉE DE LA TOUTE NOUVELLE CAMRY HYBRIDE 2015

Contact

Paul Noory, Gérant des ventes
paul.noory@spinelli.com

561, boul. St-Joseph, Lachine (QC) H8S 2K9
Tél.: 514 634-7171
www.spinellitoyotalachine.com





ENTREVUE AVEC LE MAIRE DE MONTRÉAL

MONSIEUR DENIS CODERRE, MAIRE DE MONTRÉAL,
RÉPOND À NOS TROIS QUESTIONS SUR L'INDUSTRIE DU TAXI

Caméras à bord, paiement électronique, amélioration du service à la clientèle : l'industrie du taxi connaîtra une rentrée effervescente cette année. Convaincu que l'industrie est prête à se prendre en main, le maire de Montréal tient à lui réitérer son soutien dans sa marche vers la modernisation, mais également à rappeler ses attentes envers ses membres. Dans la foulée de la publication du plan d'action 2015-2017 du Bureau du taxi de Montréal, *Taxi Le Journal* vous offre trois questions franches et directes à monsieur le maire.

TLJ - L'industrie du taxi a subi d'importantes turbulences depuis les derniers mois, surtout concernant la sécurité des chauffeurs et le transport illégal. L'opinion publique, les médias traditionnels et sociaux n'ont pas été particulièrement tendres à son endroit. Quelle est votre analyse sur la situation actuelle?

M. LE MAIRE - L'industrie du taxi me tient à cœur ; je sais que la plupart de ses travailleurs sont professionnels et dévoués. C'est difficile pour ces gens-là d'entendre le taxi faire l'objet de reportages critiques, de lire des chroniques peu flatteuses dans les journaux ou des commentaires négatifs dans les médias sociaux. C'est justement pour eux qu'il est important que les changements contenus dans la Politique soient implantés.

Je peux vous garantir que je vais soutenir l'industrie dans sa modernisation. Ceux qui souhaitent participer activement à son développement vont être appuyés et accompagnés par le Bureau du taxi. Mon objectif est toujours le même : faire du taxi un modèle de performance et d'efficacité au cœur du transport collectif de notre ville.

Le Bureau du taxi va aussi maintenir, voire augmenter la pression sur le transport illégal.

...

TLJ - Dans les critiques adressées à l'endroit de l'industrie, on entend souvent les mêmes éléments : propreté des véhicules, courtoisie, service à la clientèle. Est-ce que ces critiques sont justifiées selon vous ?

M. LE MAIRE - Je pense qu'il suffit d'une mauvaise expérience pour gâcher l'image de l'industrie auprès des clients. Un seul manque de courtoisie est un manque de courtoisie de trop. Je m'attends à ce que l'industrie fasse le nécessaire pour se prendre en main. Quand j'entends que des chauffeurs refusent des courses trop courtes ou parlent fort au téléphone pendant toute la course, je me dis que c'est chaque fois la ville de Montréal qui est pénalisée. Je répète que je suis convaincu que la majorité des travailleurs agit professionnellement, mais je m'attends à beaucoup de rigueur là-dessus. Le taxi doit contribuer au rayonnement de la ville en offrant un service sécuritaire, rapide, efficace et agréable.

...

TLJ - En lisant la Politique, on constate cependant que plusieurs éléments vont demander des investissements de la part de l'industrie, en temps et en argent. On sait aussi que les membres sont « éparpillés » parmi 14 intermédiaires de service et que le quart des propriétaires de permis de taxi sont des travailleurs autonomes. Comment organiser et financer tous ces changements ?

M. LE MAIRE - C'est vrai que le défi est de taille. Le paysage de l'industrie est très complexe, et il faut rallier tout le monde autour de la Politique. Au centre de tout ça, il y a le Bureau du taxi (BTM), qui agira comme chef d'orchestre de son implantation.

Mme Linda Marchand, la directrice générale, sait exactement où elle va. Son plan d'action 2015-2017 contient des actions concrètes et des échéanciers clairs.

Nous travaillons sur des solutions de financement, notamment avec la création d'un Fonds pour le développement de l'industrie, qui serait alimenté par des revenus publicitaires.

Le *statu quo* n'est plus une option. On n'accepterait pas un véhicule dans un mauvais état mécanique parce qu'on n'a pas d'argent ou le temps de le faire réparer. C'est la même chose pour le service à la clientèle. S'il faut donner un tour de vis, on le donnera pour protéger ceux qui agissent avec professionnalisme. On doit imposer des standards même si cela implique plus de formation continue, plus d'inspections, etc.

Les caméras seront dans tous les véhicules en 2016, les chauffeurs auront bientôt un plus grand sentiment de sécurité. Le paiement électronique sera obligatoire dès le 15 octobre prochain. On va avancer un pas à la fois, ensemble, pour que le taxi devienne un incontournable dans l'offre de transport et joue pleinement son rôle pour faire rayonner Montréal comme métropole culturelle et intelligente.

...

ENSEMBLE, ENGAGEONS-NOUS À VISER L'EXCELLENCE

Lorsqu'un chauffeur s'engage à offrir un service de qualité, tout le monde en bénéficie. La courtoisie et le professionnalisme contribuent à construire une image positive de l'industrie et renforcent la compétitivité du taxi.

Notre règlement municipal (Règlement sur le transport par taxi 10-009) présente les normes de comportement que tous les chauffeurs sont tenus de respecter dans leurs activités professionnelles et leurs relations de travail. Bien plus que des « obligations », ces éléments peuvent aussi être considérés comme faisant partie de l'éthique du métier. Engageons-nous ensemble à adopter ces saines pratiques, pour la croissance de notre industrie.



Shutterstock, Path Doc

En tout temps, vous pouvez adresser vos questions ou commentaires au Bureau du taxi en écrivant à bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca ou en nous téléphonant au 514 280-6600.

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET COURTOISIE

★ ★ ★ ★ ★ LE CHAUFFEUR OFFRE UN SERVICE DE QUALITÉ AUQUEL LE PUBLIC EST EN DROIT DE S'ATTENDRE EN FOURNISSANT UNE CONDUITE AUTOMOBILE SÉCURITAIRE, LA COURTOISIE ET LE CONFORT REQUIS.

★ ★ ★ ★ ★ LE CHAUFFEUR AFFICHE À L'INTÉRIEUR DU VÉHICULE, DANS LA VITRE ARRIÈRE GAUCHE, UN EXEMPLAIRE DU DOCUMENT INTITULÉ « ENGAGEMENT À LA QUALITÉ DES SERVICES ». CE DOCUMENT EST FOURNI ET APPOSÉ PAR LE BUREAU DU TAXI.

★ ★ ★ ★ ★ LE CHAUFFEUR AGIT AVEC COURTOISIE AUPRÈS DES AUTRES CHAUFFEURS. IL ADOPTE UNE CONDUITE EMPREINTE DE DIGNITÉ ET RESPECTE LES RÈGLES DU CIVISME.

★ ★ ★ ★ ★ LE CHAUFFEUR CUEILLE LES BAGAGES DU CLIENT SUR LE TROTTOIR ET LES PLACE DANS LE TAXI. À L'ARRIVÉE À DESTINATION, IL DÉPOSE LES BAGAGES SUR LE TROTTOIR.

★ ★ ★ ★ ★ S'IL EST MANIFESTE QUE LE CLIENT EST UNE PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE OU ÂGÉE, UNE FEMME ENCEINTE OU UN ENFANT EN BAS ÂGE, LE CHAUFFEUR DESCEND DE SON TAXI ET OUVRE LES PORTIÈRES POUR LE FAIRE MONTER ET, ARRIVÉ À DESTINATION, POUR LUI PERMETTRE DE DESCENDRE.

★ ★ ★ ★ ★ LE CHAUFFEUR REFERME LES PORTIÈRES OU S'ASSURE QU'ELLES SONT REFERMÉES.

★ ★ ★ ★ ★ À LA DEMANDE DU CLIENT, LE CHAUFFEUR BAISSÉ LE VOLUME OU FERME LA RADIO. DE MÊME, À LA DEMANDE DU CLIENT, IL OUVRE OU FERME LES FENÊTRES.

★ ★ ★ ★ ★ PENDANT LA COURSE, LE CHAUFFEUR S'ABSTIENT DE TENIR UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE.

★ ★ ★ ★ ★ À MOINS D'INSTRUCTION CONTRAIRE DU CLIENT, LE CHAUFFEUR EMPRUNTE L'ITINÉRAIRE LE PLUS DIRECT, EN TENANT COMPTE DU TARIF, DES DESTINATIONS ET DES CIRCONSTANCES DE TEMPS ET DE LIEU.

★ ★ ★ ★ ★ UN CHAUFFEUR QUI IGNORE LES COORDONNÉES DE LA DESTINATION D'UN CLIENT CONSULTE IMMÉDIATEMENT SON INDICATEUR OU QUICONQUE POUVANT L'AIDER.

PROPRETÉ DU VÉHICULE

★ ★ ★ ★ ★ LE CHAUFFEUR S'ASSURE QUE L'INTÉRIEUR DU TAXI EST PROPRE, Y ENLÈVE LES PAPIERS ET REBUTS, VIDE LES CENDRIERS ET NE LAISSE AUCUN OBJET OU INSCRIPTION QUI NE SOIT PAS NÉCESSAIRE À LA MISE EN SERVICE DU TAXI OU QUI N'EST PAS PRÉVU PAR LE RÈGLEMENT.

★ ★ ★ ★ ★ LE CHAUFFEUR MAINTIEN PROPRE LE COMPARTIMENT À BAGAGES ET Y LAISSE ASSEZ D'ESPACE LIBRE POUR CONTENIR LES EFFETS DES CLIENTS.

★ ★ ★ ★ ★ AUSSI SOUVENT QUE NÉCESSAIRE, LE CHAUFFEUR LAVE OU FAIT LAVÉ L'EXTÉRIEUR DU TAXI DE MANIÈRE QU'IL SOIT PROPRE, COMPTE TENU DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

PAIEMENT DE LA COURSE

★ ★ ★ ★ ★ LE CHAUFFEUR ACCEPTE LE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE. IL NE PEUT REFUSER UN CLIENT PARCE QUE CE DERNIER REQUIERT D'UTILISER CE MODE DE PAIEMENT.

★ ★ ★ ★ ★ LE CHAUFFEUR QUI REÇOIT LE PAIEMENT D'UNE COURSE REMET LA MONNAIE EXACTE AU CLIENT. IL N'EST CEPENDANT PAS TENU D'ACCEPTER EN PAIEMENT UN BILLET EXCÉDANT DE PLUS DE VINGT DOLLARS (20 \$) LE PRIX DE LA COURSE.

★ ★ ★ ★ ★ À LA DEMANDE DU CLIENT, LE CHAUFFEUR REMET UN REÇU COMPRENANT AU MOINS LES INFORMATIONS SUIVANTES : NUMÉRO DE LA VIGNETTE D'IDENTIFICATION DU TAXI, NUMÉRO DU PERMIS DE CHAUFFEUR, DATE, MONTANT DE LA COURSE ET SIGNATURE DU CHAUFFEUR.

HABILLEMENT

★ ★ ★ ★ ★ LE CHAUFFEUR EST VÊTU PROPREMENT, SOBREMENT ET CONVENABLEMENT.

AFFICHAGE DU PERMIS

★ ★ ★ ★ ★ LE CHAUFFEUR AFFICHE LE PERMIS EN VIGUEUR À L'INTÉRIEUR DU VÉHICULE, DANS LE PRÉSENTOIR À CET EFFET ET S'ASSURE QU'IL EST ÉCLAIRÉ LORSQU'IL Y A UN CLIENT À BORD DU VÉHICULE, ET EN TOUT TEMPS, ENTRE 16 h ET 8 h.

★ ★ ★ ★ ★ LE NUMÉRO DU PERMIS ET LE NOM DU CHAUFFEUR NE SONT PAS MASQUÉS ET SONT LISIBLES EN TOUT TEMPS.



Shutterstock, Paolo Bona

CIEL MON LANTERNON !

DAVID DEMERS, DIRECTEUR DU CENTRE DE SERVICES

...

J'adore voyager par taxi. Il est toujours très agréable de discuter avec vous de vos préoccupations lors de mes déplacements. Toutefois cette semaine, j'ai été témoin d'une situation un peu loufoque qui peut avoir un impact sur l'image de l'industrie.

Nous sommes arrêtés à un feu rouge et un autre taxi s'arrête à notre gauche. Le véhicule semble impeccable, propre. Après quelques secondes à regarder le véhicule, je sens que quelque chose me dérange. Je ne peux mettre le doigt sur ce qui m'agace, mais il y a quelque chose. Et puis soudainement, au moment où le feu tourne au vert et que la voiture nous dépasse, je comprends ce qui clochait. Son lanternon, telle une casquette portée de travers, n'était pas centré. Il avait été placé sur le toit, juste au-dessus de la tête du chauffeur.

Je demande à mon chauffeur si c'est la première fois qu'il voit cela. Il me répond qu'il en voit malheureusement de plus en plus souvent. Il me confie qu'il trouve que « ça n'a pas l'air professionnel ».

Je regarde le véhicule au lanternon asymétrique se faufiler dans la circulation matinale. Je me questionne sur l'effet de cette pratique auprès de la clientèle. Tout ça pour ne pas avoir pris deux minutes pour bien fixer son lanternon, selon les règles de l'art ?

L'article 20 du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009), illustré aux annexes B et D, stipule que le lanternon doit [...] être centré sur le toit du véhicule, le lanternon dirigé vers l'avant du véhicule [...].

Un geste simple et facile qui fait toute la différence dans l'image projetée !

INNOVATION, OPPORTUNITÉ ET AVENIR

Le 8 juillet dernier, le ministre des Transports, Robert Poëti, a convié l'ensemble des membres de l'industrie du taxi à une importante journée de consultation, au Palais des congrès de Montréal. Objectif : parler « innovation », « opportunité » et « avenir ».

Ministère des Transports du Québec



Présents à la rencontre, Linda Marchand et Alain Rochon, respectivement directrice générale et conseiller spécial du Bureau du taxi, ont profité de la journée pour écouter attentivement l'industrie. Une vingtaine d'organisations, dont des représentants d'entreprises de taxi, des aéroports et des partis politiques à l'Assemblée nationale ont participé à la rencontre.

Pour le ministre Poëti, l'objectif ultime de la journée était de « pouvoir offrir un meilleur service à la population et de fidéliser la clientèle ». À cet effet, il a demandé aux partenaires présents de lui transmettre par mémoire leurs propositions pour la modernisation de l'industrie d'ici le 14 août 2015.

Un dossier à suivre de près.

LA LOI CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT PAR TAXI EST MODIFIÉE POUR PERMETTRE LES PROJETS PILOTES

Avec cette nouvelle mesure législative, adoptée le 12 juin dernier, le ministre des Transports peut autoriser la mise en œuvre de projets pilotes visant à expérimenter ou à innover en matière de services de transport par taxi. La durée maximale de ces projets pilotes doit être d'une durée de deux années. L'industrie peut se rassurer, dès l'ouverture des auditions publiques pour l'étude du projet de loi, les 3 et 4 juin dernier, le ministre Poëti a tenu à prévenir que la démarche n'avait « absolument rien à voir avec Uber ».



Shutterstock, alexwhite

La clé de la réussite
pour être chauffeur de taxi :

ÉCOLE DU TAXI

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
POUR L'INDUSTRIE DU TAXI DU QUÉBEC INC.

ecoledutaxi.ca

200-6850, boulevard Louis-H. Lafontaine
Anjou (Québec) H1M 2T2 | Téléphone : 514 274-7373
Télécopieur : 514 274-2013 | Sans frais : 1 866 803-7373



Depuis le 15 juillet l'École est
déménagée avec

FINTAXI

CONVENTIONS DE GARDE ET PROCURATIONS : DES DOCUMENTS À TRAITER AUX PETITS SOINS

Depuis quelques semaines, les agents du Centre de services ont été contraints de refuser plusieurs documents pour cause de non-conformité. Cela a pour effet, en plus de décevoir le client, d'allonger les délais d'attente inutilement au comptoir.

Afin que le Centre de services du Bureau du taxi puisse vous offrir un service à la hauteur de vos attentes, assurez-vous de présenter des documents conformes et contenant tous les renseignements requis.

Les conventions de garde et les procurations sont des documents légaux qui ne peuvent faire l'objet d'aucune modification ou rature. Si vous commettez une erreur en remplissant votre document, mieux vaut recommencer à partir d'un nouvel exemplaire.

De plus, assurez-vous que les documents sont dûment signés par le propriétaire. Personne d'autre que le propriétaire ne peut signer la convention de garde, même en son nom.

En tout temps, vous pouvez nous faire part de vos commentaires en écrivant à bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca.

Au plaisir de vous servir !

1 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

2 NUMÉRO DE PERMIS ET DE LA VIGNETTE

3 SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE

4 DATE ET HEURE DE LA SIGNATURE

5 IDENTIFICATION DU CHAUFFEUR ET DE SON PERMIS

6 SIGNATURE DU CHAUFFEUR

7 DATE ET HEURE DE LA SIGNATURE

8 ANNULATION Signature du propriétaire Signature du chauffeur Date

La convention de garde devient le livret du chauffeur après son enregistrement au Bureau du taxi.

Elle n'est plus valide 72 h après la signature si elle n'a pas été enregistrée au Bureau du taxi.

MTL
bureau
taximontreal

CONVENTION DE GARDE
No : **428648**

PROPRIÉTAIRE

1 Nom et prénom du propriétaire enregistré : Ducharme Guy
Adresse du propriétaire enregistré : 1234 avenue du Bois
Nom et prénom du représentant (administrateur ou dûment autorisé par procuration valide) :

2 Numéro du permis C.T.Q. : 0-M-123456-001A
Numéro vignette : 6789
J'autorise (nom du chauffeur) : Michel Laframboise
à exploiter mon ou mes permis de : 2015/09/01 au : 2015/10/01

3 Signature : [Signature] 4 Date : 2015/09/01 Heure : 10h30

La durée de la convention de garde ne peut excéder la date d'expiration du permis de chauffeur.

CHAUFFEUR

5 Nom : Laframboise
Prénom : Michel
Adresse : 4321 avenue des Chênes
Numéro du permis du chauffeur : A1234-567891-23 Date d'expiration : 2017/01/01

6 Je signe en présence du propriétaire ou représentant : [Signature]

7 Date de la signature : 2015/09/01 Heure de la signature : 10h30

Ce document doit être enregistré au Bureau du taxi de Montréal dans les 72 heures de sa signature. Attention : les vacances, dimanches et jours fériés sont inclus dans le calcul des 72 heures.

ANNULATION

8 Signature du propriétaire : [Signature]
Signature du chauffeur : [Signature]
Date : 2015/09/01

Les conventions de garde sur lesquelles des inscriptions sont ajoutées, raturées ou modifiées seront refusées.

Montréal

1- Copie du propriétaire 2- Copie du chauffeur 3- Copie du bureau du taxi de Montréal

**TAXI
BOISJOLY**
514 252-1313

**TAXI
VILLERAY**
514 252-1313

PAYEZ À L'U

NOUVEAUTÉ !

Adapté à la nouvelle politique du taxi.

En vertu de la nouvelle réglementation applicable en janvier 2015, toutes les voitures de taxi seront dans l'obligation d'accepter tous les paiements électroniques ainsi que d'être reliées par GPS à une centrale.

NOUS SOMMES au transp

- AUCUNE COTISATION
- Aucun frais d'adhésion
- Aucun engagement
- Aucune obligation
- GARDEZ MÊME VOTRE POURBOIRE

Payez seulement à l'utilisation
à des taux compétitifs

Soyez LÉGAL, sans FRAIS et avec u



UTILISATION



Téléchargez
notre application



SANS LA SOLUTION Transport illégal

- GPS sur tablette inclus
- Terminal Interac/carte de crédit inclus
- Transport adapté/médical
- Application disponible sur appareil intelligent et plus encore

SANS AUCUN FRAIS

Propriétaire indépendant

Protégez la valeur de votre permis
et de votre fonds de pension en travaillant
avec une entreprise légale.

Une panoplie de SERVICES INCLUS !



Pour plus d'information
sur ce nouveau procédé :
Benoit Vallée 1 514 252-1313



Acceptez
les Cool Taxi
et sauvez des vies !



À votre service depuis 1908
1 514 252-1313 • facebook
www.taxirosemont.com



CONFLIT PROPRIÉTAIRE DE TAXI/CHAUFFEUR

LISSA LEMIEUX, INSPECTEUR

La relation propriétaire/chauffeur peut parfois être conflictuelle, surtout lorsqu'il s'agit de conflits en lien avec la location du taxi. Le Bureau reçoit beaucoup de plaintes de propriétaires qui ont de la difficulté à communiquer avec le chauffeur du taxi, à percevoir la paie de location du taxi ou qui ne sont pas en mesure de récupérer leur véhicule. Malheureusement, comme il s'agit de litiges de nature civile, le Bureau du taxi ne peut pas s'immiscer dans ce genre de conflits. Par contre, voici quelques mesures à prendre lorsque cette situation se produit :

CONTACTER la police pour signaler que le véhicule est volé.

ROMPRE la convention de garde avec le chauffeur en venant au Bureau du taxi pour l'annuler.

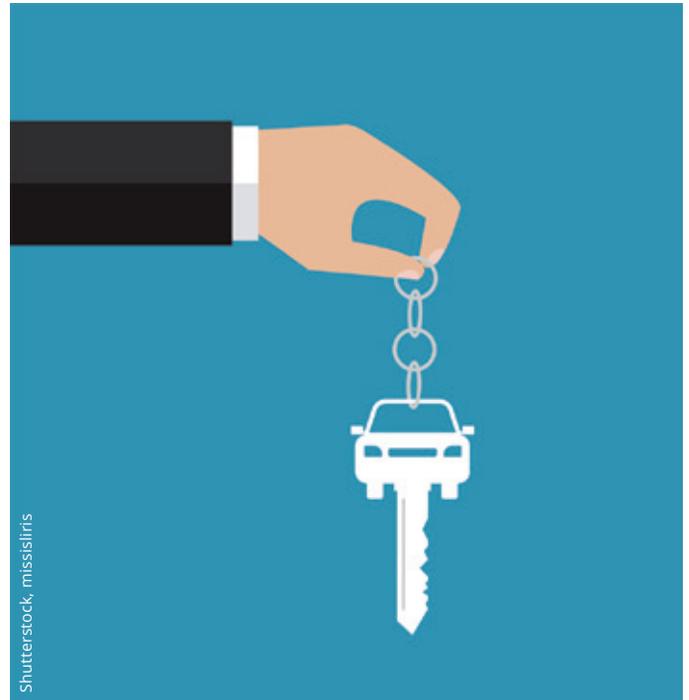
AVISER les inspecteurs du BTM que le véhicule est déclaré volé par un chauffeur de taxi.

VÉRIFIER ses recours auprès d'un avocat ou de la Cour des petites créances pour remboursement et/ou dédommagement.

SI LE VÉHICULE EST RAMENÉ AU PROPRIÉTAIRE, aviser immédiatement les policiers et les inspecteurs du BTM si ces derniers ont été avisés du conflit.

Finalement, pour les chauffeurs de taxi, il est important de rappeler que le vol est une infraction criminelle. Vous risquez une suspension de votre permis si des procédures criminelles sont entreprises, et une révocation de votre permis cinq (5) si vous êtes déclaré coupable de vol.

SOYEZ VIGILANTS !



NOMBRE RECORD DE SAISIES EN JUIN

Depuis le mois de février 2015, l'équipe d'inspecteurs du Bureau du taxi a émis quelque 250 constats et a procédé à plus de 230 saisies de véhicules liés au transport illégal, dont une centaine seulement pendant le mois de juin. L'objectif est de maintenir, voire augmenter la pression sur les contrevenants.

Les derniers mois ont été riches en interventions auprès des personnes effectuant du transport illégal. Seulement pendant la fin de semaine du Grand Prix de Montréal, entre le 5 et le 7 juin, les inspecteurs du Bureau du taxi ont procédé à la saisie d'une trentaine de véhicules. « Nous avons patrouillé dans le site de jour et de nuit. Grâce à une étroite collaboration avec le SPVM, nous avons été en mesure d'envoyer un message clair aux contrevenants », explique la directrice des Enquêtes et Inspections du BTM, Chelène Coulanges. « Nous allons maintenir le rythme et le nombre des inspections au cours des prochains mois », prévient-elle.

BALS DES FINISSANTS : LE MESSAGE SEMBLE AVOIR ÉTÉ ENTENDU

Cette année, les inspecteurs ont constaté une diminution du transport illégal pendant la période des bals des finissants, à la fin du mois de juin. « Nous avons effectué de nombreuses vérifications auprès de chauffeurs de limousines, mais le message semble avoir passé, car presque tous les jeunes ont loué les services de transporteurs en règle », se réjouit Mme Coulanges. « Nous avons ainsi pu concentrer nos efforts sur Uber x », conclut-elle.

LES SIX (SEULES ET UNIQUES) RAISONS POUR REFUSER UNE COURSE

MAXIME ST-LOUIS, INSPECTEUR

C'est à la suite d'une plainte formulée par un client accompagné d'un chien-guide que l'inspecteur Maxime St-Louis souhaite rappeler les conditions permettant aux chauffeurs de refuser une course sans commettre une infraction au Règlement.

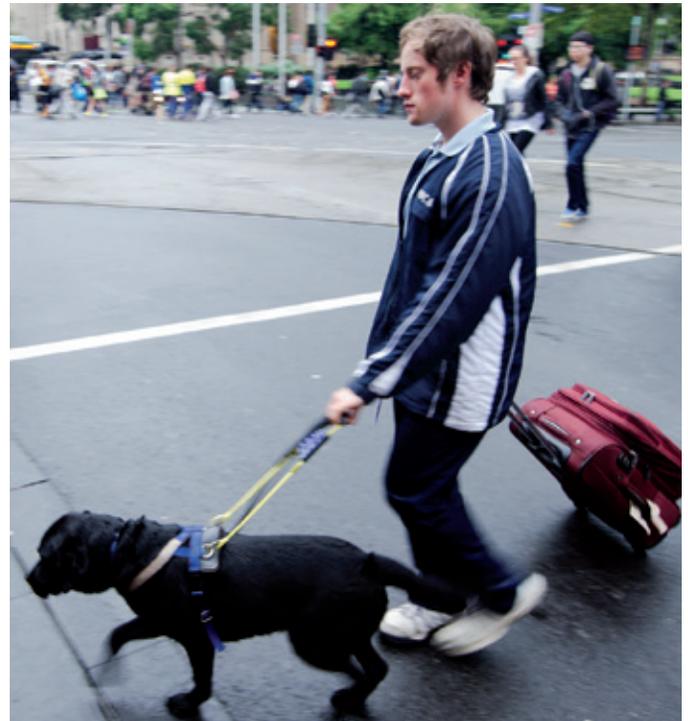
« Le plaignant m'a raconté que les taxis repartent parfois aussitôt qu'ils aperçoivent son chien, explique Maxime St-Louis. Ce client vulnérable se retrouve ainsi obligé d'attendre de longs moments sous la pluie », poursuit-il.

Une histoire triste, qui fait malheureusement trop souvent l'objet de plaintes. En effet, les refus de courses considérées comme « trop courtes » ou qui ne « valent pas la peine de perdre son tour au poste d'attente » sont légions.

Pourtant, l'inspecteur St-Louis nous rappelle que le refus de course non justifié peut mener à la suspension du permis. Selon l'article 116 du Règlement (RCG 10-009), le chauffeur ne peut refuser d'effectuer une course dont l'origine est située à l'intérieur de l'agglomération [...], sauf si la destination de cette course est située à plus de 50 km des limites de cette agglomération ou de ce territoire.

Malgré ce qui précède, un chauffeur peut refuser d'effectuer une course dans les cas suivants :

1. Le client a avec lui un animal autre qu'un animal servant à pallier un handicap au sens de la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., chapitre C-12).
2. Le client est apparemment en état d'ébriété ou sous l'influence de la drogue.
3. Le client semble nécessiter des soins médicaux immédiats.
4. Le client transporte des objets qui ne peuvent être contenus dans le coffre arrière du taxi.



Shutterstock, ChameleonsEye

5. Le chauffeur a des raisons de croire que sa sécurité peut être menacée.
6. Le client n'est pas en mesure de payer la course en devise ayant cours légal au Canada.

**général
taximètre_{inc}**

1258, Laurier Est
Montréal • Québec • H2J 1H1

Tél. : (514) 523-2681
Fax. : (514) 523-0113

Vente et réparation
de taximètres

Installation de taximètres
et radios

Fabrication de lanternons

Général Taximètre Inc. est
mandataire de la CTQ.

NOUVEAU

Taximètre Pulsar, Silent 610
Lumitronic N-G

Installation de support pour vélo

Lanternon aimanté

Installation
d'attache-
remorque



ASSURANCE TAXI



*Appelez chez Burrowes
pour obtenir une soumission =
une économie de temps et d'argent!*

C'est simple et rapide !

En moins de 10 minutes,
on vous propose une soumission d'assurance
qui répond spécifiquement à vos besoins.

Un service de réclamations des plus efficaces !

Rapidité de paiement après un sinistre.
Vous avez le choix du garage pour la réparation.
Tout cela dans le but de remettre votre taxi
le plus vite possible sur la route !

Burrowes, les PROS du transport adapté !

Nous sommes particulièrement fiers
de proposer les **meilleures primes**
sur le marché.



BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

Contactez-nous dès maintenant

514-522-2661 • 1-888-522-2661

Parce que chez **Burrowes**
nous avons compris que votre véhicule
était votre outil de travail,
nous vous offrons les avantages
et les protections que vous recherchez !



Tourisme Montréal



Chers amis, au nom des employés de Tourisme Montréal ainsi que des acteurs de l'industrie touristique montréalaise, je tiens à vous remercier de votre accueil des touristes séjournant à Montréal.

À Tourisme Montréal, l'accessibilité et les interrelations constituent des priorités. Elles contribuent à l'évolution de la ville et de son offre et illustrent notre façon à nous, les Montréalais, d'interagir sur le plan humain et interpersonnel avec ceux qui désirent mieux connaître notre ville. En ce sens, vous êtes parmi les ambassadeurs de l'accueil. Peu importe la ville où séjourne le touriste, l'une des premières portes d'entrée est celle de votre taxi. Vous faites partie des personnes qui donnent un aperçu de l'accueil chaleureux de Montréal auprès des voyageurs.

Nous travaillons tous de concert pour redonner à Montréal ses lettres de noblesse. Nos congressistes et touristes reconnaissent l'accueil hospitalier et le sens inné des relations humaines et créatives de Montréal, ainsi que la nature sécuritaire de la ville. Pour le printemps et l'été 2015, nous enregistrerons un nombre record de visiteurs. En effet, nous prévoyons une croissance de 10 % à 15 % des marchés américain et international, accompagnée d'une augmentation historique du taux d'occupation des hôtels. Ceci représentera une augmentation de votre chiffre d'affaires et l'occasion de partager des moments agréables avec votre clientèle touristique. Nous comptons sur votre appui et votre accueil continu pendant tout l'été.

Nous vous remercions d'avance des conseils que vous prodiguerez à nos visiteurs.

Yves Lalumière
Président-directeur général

DU 29 OCTOBRE AU 8 NOVEMBRE 2015 > MONTRÉAL À TABLE

PRÉSENTÉ PAR PJ RESTO : MTL à TABLE est la semaine de la restauration à Montréal. C'est une invitation aux Montréalais et aux visiteurs à célébrer la variété et la richesse de nos restaurants. D'une durée de 11 jours, MTL à TABLE est l'occasion de découvrir de nouvelles adresses, de profiter de tables d'hôte à petits prix et de participer à des événements spéciaux organisés dans plus de 150 restaurants. Nouveauté 2015: le brunch sera offert dans certains restaurants participants les fins de semaine pendant MTL à TABLE à un prix fixe de 21\$. Inscrivez-vous à l'infolettre MTL à TABLE sur www.mtlatable.com pour obtenir en primeur la liste des restaurants participants à l'événement.

TOURISME / MONTRÉAL

TERMINAL DE CROISIÈRES DU PORT DE MONTRÉAL

Montréal accueille de plus en plus de croisiéristes annuellement, fruit des efforts de commercialisation auprès des compagnies de croisières du monde entier par le Comité Croisières Montréal et ses partenaires.



Tourisme Montréal

Montréal est un port d'embarquement et de débarquement. Ainsi, environ 85 % des passagers de navires qui arrivent à Montréal descendent du navire soit pour séjourner quelques jours à Montréal et ensuite se rendre à l'aéroport, soit pour se rendre directement à l'aéroport. Ce qui veut aussi dire que des croisiéristes, majoritairement internationaux, arrivent à Montréal quelques jours d'avance, ou directement de l'aéroport pour se rendre au quai d'embarquement afin de commencer une croisière. Les occasions de transport en taxi sont donc nombreuses.

Alors que la plupart des navires arrivent en solo au Terminal de croisières du Port de Montréal situé au Quai Alexandra, il arrive à quelques reprises que plusieurs navires soient à quai le même jour. Pour connaître l'horaire des navires

et le quai où chacun des navires sera amarré, vous pouvez consulter le site www.croisieresmontreal.com, section horaire des croisières et vous pourrez télécharger le calendrier de la saison.

Il est important de déposer les passagers au bon quai d'embarquement. Nous apprécions grandement votre collaboration afin de créer une expérience touristique à la hauteur des attentes des voyageurs !

IMPORTANT : le 20 septembre prochain, journée du Marathon de Montréal, la rue de la Commune sera fermée de 8 h à 13 h. Le navire *Crystal Symphony* sera amarré au Quai Alexandra numéro 5 au Terminal de croisières. Pour vous rendre au Terminal afin de déposer des passagers ou pour les prendre en charge, vous devrez emprunter la promenade du Vieux-Port à partir de la rue Berri. Vous pourrez utiliser le même trajet pour quitter le terminal. À compter de 13 h, la rue sera de nouveau ouverte et l'accès se fera directement par la rue de la Commune vers le Quai Alexandra.

PROGRAMME TAXI PRIVILÈGE

L'assurance Taxi haut de gamme qui s'adapte parfaitement à vos besoins et à vos attentes

- ✓ Les propriétaires de taxi et leur famille
- ✓ Les chauffeurs de taxi
- ✓ Les dirigeants et employés des entreprises de taxi

PROTECTION GLOBALE



Taxi



Activité professionnelle



Habitation



Auto personnelle



VR



Animal de compagnie

- En quelques minutes seulement, recevez votre soumission sur mesure.
 - Ligne téléphonique dédiée au programme Taxi privilège
 - Le financement de prime, c'est notre spécialité.
- Demandez des renseignements !

**SERVICE D'INDEMINISATION À L'INTERNE!
5 JOURS GARANTIS**

NOUVEAUTÉ ! FRANCHISE DÉCROISSANTE



CONTACTEZ-NOUS
1 800 567 5046

f : 514 766 7270
taxi@elco.ca
ELCO.CA



CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES / 2015

DÉBUT	FIN	GROUPE	ÉVÉNEMENT	NOMBRE	LIEU
20 SEPTEMBRE	24 SEPTEMBRE	IEEE - INDUSTRY APPLICATIONS SOCIETY	2015 IEEE ENERGY CONVERSION CONGRESS AND EXPOSITION (ECCE)	1200 DÉLÉGUÉS	PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
6 OCTOBRE	9 OCTOBRE	INTERNATIONAL CONTINENCE SOCIETY	ICS 2015	3000 DÉLÉGUÉS	PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
8 OCTOBRE	10 OCTOBRE	INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH MENTAL HEALTH	3RD INTERNATIONAL YOUTH MENTAL HEALTH CONFERENCE	1000 DÉLÉGUÉS	HYATT REGENCY MONTRÉAL
11 OCTOBRE	14 OCTOBRE	INTERNATIONAL SOCIETY FOR ULTRASOUND IN OBSTETRICS AND GYNEACOLOGY	25TH WORLD CONGRESS ON ULTRASOUND IN OBSTETRICS AND GYNEACOLOGY	1500 DÉLÉGUÉS	PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
14 OCTOBRE	17 OCTOBRE	ASSOCIATION FOR THE TREATMENT OF SEXUAL ABUSERS	ASSOCIATION FOR THE TREATMENT OF SEXUAL ABUSERS 2015	1000 DÉLÉGUÉS	CENTRE SHERATON
17 OCTOBRE	20 OCTOBRE	ASSOCIATION OF SCIENCE-TECHNOLOGY CENTERS	2015 ASTC ANNUAL CONFERENCE	2000 DÉLÉGUÉS	PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
24 OCTOBRE	28 OCTOBRE	AMERICAN COLLEGE OF CHEST PHYSICIANS	CHEST 2015	4800 DÉLÉGUÉS	PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
4 NOVEMBRE	5 NOVEMBRE	MESSE FRANKFURT	2015 CANADIAN WASTE & RECYCLING EXPO	3300 DÉLÉGUÉS	PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
6 NOVEMBRE	8 NOVEMBRE	IRISH DANCE TEACHERS ASSOCIATION OF CANADA	2015 EASTERN CANADA OIREACTHAS	1000 DÉLÉGUÉS	FAIRMONT LE REINE ELIZABETH
22 NOVEMBRE	24 NOVEMBRE	CANADIAN TAX FOUNDATION	2015 ANNUAL TAX CONFERENCE 67TH ANNUAL TAX CONFERENCE	1200 DÉLÉGUÉS	PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

DÉBUT	FIN	ÉVÉNEMENT	LIEU
10 JUILLET	12 OCTOBRE	LA CHAPELLE SIXTINE DE MICHEL-ANGE - L'EXPOSITION	PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
27 AOÛT	7 SEPTEMBRE	FESTIVAL DES FILMS DU MONDE	CINÉMA IMPÉRIAL
4 SEPTEMBRE	1 ^{er} NOVEMBRE	JARDINS DE LUMIÈRE	JARDIN BOTANIQUE DE MONTRÉAL
13 SEPTEMBRE	13 SEPTEMBRE	GRAND PRIX CYCLISTE DE MONTRÉAL	PARC DU MONT-ROYAL
16 SEPTEMBRE	20 SEPTEMBRE	FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE POP DE MONTRÉAL	PLATEAU MONT-ROYAL
20 SEPTEMBRE	20 SEPTEMBRE	MARATHON OASIS ET DEMI-MARATHON DE MONTRÉAL	PLATEAU MONT-ROYAL
24 SEPTEMBRE	26 SEPTEMBRE	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE FREESKI (IF3)	CINÉMA IMPÉRIAL
29 SEPTEMBRE	4 OCTOBRE	FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM BLACK DE MONTRÉAL	CINÉMA ONF
7 OCTOBRE	13 OCTOBRE	FESTIVAL BLACK & BLUE	CENTRE PIERRE-CHARBONNEAU
7 OCTOBRE	18 OCTOBRE	FESTIVAL DU NOUVEAU CINÉMA	QUARTIER DES SPECTACLES
29 OCTOBRE	8 NOVEMBRE	MTL À TABLE - SEMAINE DES RESTAURANTS	
5 NOVEMBRE	15 NOVEMBRE	FESTIVAL DE FILMS FRANCOPHONES CINEMANIA	CINÉMA IMPÉRIAL
19 NOVEMBRE	29 NOVEMBRE	IMAGE+NATION 28	CINÉMA IMPÉRIAL
26 NOVEMBRE	6 DÉCEMBRE	MARCHÉ CASSE-NOISETTE	PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
11 DÉCEMBRE	20 DÉCEMBRE	SALON DES MÉTIERS D'ARTS DE MONTRÉAL	PLACE BONAVENTURE
12 DÉCEMBRE	3 JAN. 2016	MONTRÉAL EN FÊTES	VIEUX-MONTRÉAL

TIRAGE AÉROPORTS DE MONTRÉAL

Le 29 juillet dernier, Aéroports de Montréal (ADM) a publié trois avis publics pour l'octroi des permis d'aéroport pour les taxis en service régulier, les taxis verts, les taxis adaptés ainsi que les limousines.

En effet, à la suite d'une décision administrative, ADM procédera au tirage, à l'émission des permis et à la perception des redevances exigibles pour l'obtention des permis.

Les conditions générales et particulières pour participer au tirage sont disponibles sur le site Web de ADM à : www.admtl.com/fr/affaires/fournisseurs/taxis-limousines.

Le tirage au sort établissant un ordre séquentiel de candidats aura lieu le 2 septembre prochain et sera supervisé par un cabinet comptable. Il sera effectué à même les formulaires d'inscription admissibles reçus par ADM.

La liste des gagnants sera affichée le 3 septembre 2015 sur le site Internet de ADM ainsi que dans le bassin des taxis et limousines.



CONGRÈS IATR : LES RÉGULATEURS DE PARTOUT DANS LE MONDE DÉBARQUENT À MONTRÉAL EN SEPTEMBRE

L'Association internationale des régulateurs de transport (IATR), qui regroupe des responsables de l'application des lois et règlements en matière de taxi provenant de tous les continents, tiendra sa 28^e conférence annuelle au Marriott Château Champlain de Montréal du 27 au 30 septembre prochain.

Le BTM est fier d'accueillir l'événement qui se déroulera cette année sous le thème « Renouveler et adapter la réglementation aux nouveaux enjeux », en partenariat avec le Centre de recherche universitaire sur le Transport (USA) ainsi que le City College de la ville de New York.

De nombreux ateliers et conférences seront proposés aux participants, notamment sur l'application universelle de commande de taxi et les véhicules autonomes.

C'est l'occasion de venir rencontrer des collaborateurs de New York, San Francisco ou Londres. De nombreux partenaires de l'industrie de partout au Canada seront également présents pour partager leurs meilleures pratiques et leurs préoccupations.

Rendez-vous au www.iatr.global pour vous inscrire d'ici le 4 septembre prochain. Nous vous y attendons en grand nombre !

Il est important de noter que les activités se dérouleront entièrement en anglais.

ASSURANCE TAXI PLUS

GAMME COMPLÈTE D'ASSURANCE DISPONIBLE

Obtenez votre police d'assurance auto enrichie de protections adaptées à vos besoins, telles que :

- Compensation pour la perte d'utilisation de votre véhicule jusqu'à 50 \$ par jour*
- Exemption de la franchise en cas de délit de fuite
- Exemption de la franchise en cas de perte totale
- Protection de 60 000 \$ pour les dommages occasionnés aux véhicules loués ou empruntés
- Protection de 5 000 \$ pour les dommages aux biens qui vous sont confiés grâce à Taxi Cargo
- Assurance responsabilité civile des entreprises des propriétaires et/ou chauffeurs de taxi de 1 000 000 \$
- Service 24/7 pour réclamations

OBTENEZ UNE SOUMISSION
1 866 822.TAXI

EN TAXI AVEC VOUS DEPUIS 1955

*Maximum de 750 \$ par sinistre. Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent à toutes nos offres. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis. ^{MD}belairdirect, et ^{MP}Petit Chevalier & Dessin sont des marques de commerce déposées de La Compagnie d'assurance Belair inc. Toute autre marque de commerce est la propriété de son propriétaire respectif et est utilisée sous licence ou sous-licence. ©2013 La Compagnie d'assurance Belair inc. Tous droits réservés.

belairdirect.

PRINCIPAUX CHANTIERS POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2015



ÉCHANGEUR TURCOT (AUTOROUTES 15, 20 ET 720) – MONTRÉAL, WESTMOUNT

TRAVAUX EN CONTINU

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DE L'ÉCHANGEUR TURCOT
Fermetures partielles ou complètes de nuit de bretelles de l'échangeur

Fermeture de la sortie n° 2
Rue St-Jacques de l'autoroute 720
en direction ouest
JUSQU'À LA FIN NOVEMBRE 2015

Fermeture définitive de l'entrée menant à l'autoroute 720 est

Fermeture définitive de la rue Selby à Westmount

Fermetures partielles ou complètes sur le réseau municipal



AUTOROUTE 720 RUE DE BLEURY – MONTRÉAL

JUSQU'EN DÉCEMBRE 2015

RECONSTRUCTION DU PONT D'ÉTAGEMENT DE LA RUE DE BLEURY AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE 720

Fermeture complète de la rue De Bleury entre l'avenue Viger et la rue Saint-Antoine

Fermetures complètes occasionnelles de nuit de l'autoroute 720 en direction ouest entre la rue Panet et l'entrée à la hauteur de la rue Lucien-L'Allier



AUTOROUTE 720 TUNNELS VILLE-MARIE ET VIGER – MONTRÉAL

JUSQU'AU DÉBUT SEPTEMBRE

RÉPARATION DES TUNNELS

Fermeture partielle (2 voies fermées) de l'autoroute 720 ouest entre la rue Panet et le boulevard Saint-Laurent



AUTOROUTE 13 ENTRE L'AUTOROUTE 20 ET L'AUTOROUTE 40 – MONTRÉAL, DORVAL

JUSQU'À LA FIN DU MOIS DE NOVEMBRE

ASPHALTAGE DE L'AUTOROUTE

Fermetures complètes de nuit de l'autoroute 13 entre l'autoroute 20 et l'autoroute 40



AUTOROUTE 20 EN DIRECTION EST ENTRE LE BOULEVARD BOUCHARD ET LA 8^e AVENUE – MONTRÉAL, DORVAL

JUSQU'EN SEPTEMBRE

ASPHALTAGE DE L'AUTOROUTE

Fermetures complètes de nuit de tronçons de l'autoroute 20 en direction est entre le boulevard Bouchard à Dorval et la 8^e Avenue dans l'arrondissement de Lachine



VOUS CONNAISSEZ LE TAXI. NOUS, ON CONNAÎT LES FINANCES.

**Une offre simple,
rapide et efficace.**

- Achat de permis
- Refinancement de permis
- Achat de véhicule
- Assurance-vie et invalidité
- Régimes d'épargne

**Réponses rapides et
ristournes intéressantes!**

**MAINTENANT
OUVERT
LE SAMEDI
DE 9H À 15H**

Siège social

7915, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2R 1X2

514 382-6096

citedunord.com



Desjardins
Caisse Cité-du-Nord
de Montréal

Coopérer pour créer l'avenir

Pour tous vos besoins :
une seule destination!

FIN TAXI

QUI NOUS SOMMES

Créée en 2003, FinTaxi est une entreprise spécialisée dans le financement pour l'industrie du taxi au Québec.

SERVICES OFFERTS :

- Financement
- Formation
- Information

fintaxi.ca



200-6850, boulevard Louis-H. Lafontaine, Anjou (Québec) H1M 2T2
Téléphone : 514 353-2757 | Sans frais : 1 866 227-2091
info@fintaxi.ca

Suivez-nous :  facebook.com/FinTaxi

